

# VILLE DE CHAMBERY

## COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU jeudi 22 novembre 2018

L'an deux mille dix-huit et le jeudi vingt-deux novembre à 18H30, le Conseil Municipal de la Ville de Chambéry, convoqué légalement par lettre adressée à chacun de ses membres, s'est réuni dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses réunions, sous la présidence de Michel Dantin, Maire.

→ *Présentation du rapport d'activité 2017 du CCAS – Suspension de la séance*

N°	TITRE	RAPPORTEUR	VOTE	DECISIONS	TEMPS DE PASSAGE *
1	CESSION D'ACTIONS DE LA SEM DES BAUGES A GRAND CHAMBERY	Michel Dantin	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve la cession à l'euro symbolique des 52 actions au profit de Grand Chambéry ; Autorise le maire ou son représentant dument délégué à procéder aux formalités nécessaires pour la mise en œuvre de cette délibération ; Dit que la Ville de Chambéry ne sera plus membre de la SEM des Bauges.	1h58
2	CREATION D'UNE SOCIETE PUBLIQUE LOCALE - CHAMBERY 2040 - RECTIFICATIF	Josiane Beaud	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve la modification du troisième alinéa de l'article 1.2 du pacte entre actionnaires conclus entre les actionnaires de la société publique locale Chambéry 2040 ; Approuve en conséquence le pacte joint en annexe aux présentes ; Autorise le maire ou son représentant dument délégué à signer le pacte entre actionnaires ainsi rectifié.	1h59
3	RAPPORT D'ACTIVITE DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE D'EFFICACITE ENERGETIQUE (SPL OSER) - ANNEE 2017	Aloïs Chassot	LE CONSEIL MUNICIPAL : Donne acte au rapport d'activité de la société publique locale d'efficacité énergétique (SPL OSER) pour l'exercice 2017.		2h00

4	<p>QUARTIERS CHAMBERY LE VIEUX ET HAUTS DE CHAMBERY - CONVENTIONS DE SERVITUDE DE PASSAGE ENEDIS</p>	Aloïs Chassot	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	<p>LE CONSEIL MUNICIPAL : Accepte les termes des conventions de servitude de passage sur les parcelles cadastrées section MA n°25 à Chambéry-Le-Vieux et section AX n°279 sur les Hauts de Chambéry ; convention dont un exemplaire est joint en annexe, telle qu'elle a été établie par ENEDIS ; Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant dûment délégué, à signer lesdites conventions, ainsi que tous documents nécessaires.</p>	2h07
5	<p>DECLASSEMENT DE L'IMMEUBLE DE BUREAUX ET DE L'ACCES AU TENEMENT SIS 30- 40 RUE MACORNET</p>	Walter Sartori	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	<p>LE CONSEIL MUNICIPAL : Constata la désaffectation de l'immeuble de bureaux sis 30-40 rue Macornet ainsi que de son accès comme définis ci-dessus ; Prononce le déclassement du domaine public des biens ci-dessus définis et leur affectation au domaine privé de la Commune.</p>	2h08
6	<p>CESSION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER SIS 30-40 RUE MACORNET AU PROFIT DE MONSIEUR PHILIPPE GRANGEAT</p>	Walter Sartori	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	<p>LE CONSEIL MUNICIPAL : Décide de la cession de l'ensemble immobilier ci-avant défini situé sur la parcelle provisoirement cadastrée CI n°6a au profit de Monsieur Philippe GRANGEAT ou toute société qui s'y substituera dans laquelle Monsieur Philippe GRANGEAT sera partie prenante, pour un montant de 1 300 000 euros ( un million trois cents mille euros), hors frais de notaire restant à la charge de l'acquéreur et aux conditions ci-dessus énumérées ; Autorise le Maire, ou son représentant, à signer le compromis de vente, l'acte authentique correspondant ainsi que tout document y afférent ; Dit que la cession envisagée ne s'inscrit pas dans le cadre d'une activité économique, mais dans le cadre de la gestion du patrimoine privé de la commune ; cette vente n'est pas soumise à TVA ; Impute la recette au budget 2019 de la Commune.</p>	2h09
7	<p>CESSION D'UN LOT DE COPROPRIETE SIS 25 RUE DE LA GRENETTE AU PROFIT DE MONSIEUR ANTHONY SANCHEZ</p>	Walter Sartori	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	<p>LE CONSEIL MUNICIPAL : Décide de la cession du lot de copropriété ci-avant défini situé 25 rue de la Grenette, pour un montant de 30 000 euros (trente mille euros) hors frais de notaire, au profit de Monsieur Anthony SANCHEZ ou toute société que Monsieur Anthony SANCHEZ pourrait constituer et dont il serait partie prenante en vue de l'acquisition ; Autorise le Maire ou son représentant, à signer l'acte authentique correspondant ainsi que tout document y afférent ; Dit que la cession envisagée ne s'inscrit pas dans le cadre d'une activité économique, mais dans le cadre de la gestion du patrimoine privé de la commune ; cette vente n'est pas soumise à TVA ; Impute la recette au budget 2019 de la Commune.</p>	2h10

8	AVENUE DE LA HOUILLE BLANCHE - RESILIATION BAUX EMPHYTEOTIQUES ET CESSION A ALP'VIANDES	Walter Sartori	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Décide d'autoriser la cession du terrain d'assiette des baux emphytéotiques et d'une emprise supplémentaire au profit de ALP'VIANDES, ou tout autre société qui s'y substituerait, pour le prix de trois cent quinze mille euros (315 000.00 €) ; Dit que les frais de géomètre inhérents à cette cession seront supportés à parts égales par la commune et ALP'VIANDES ; Autorise ALP'VIANDES à déposer les demandes d'autorisations pour la déconstruction ; Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant dûment délégué, à signer tous documents permettant la vente de cette emprise ; Inscrit cette recette au budget 2019.	2h11
9	AIDES AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES - FONDS D'INTERVENTION DU SPORT ET SUBVENTION EXCEPTIONNELLE	Bernard Léger	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve l'attribution de ces subventions au titre du Fonds d'intervention du Sport : - 4000 € à Biollay PRO FC ; - 1500 € à Chambéry Roller ; - 600 € au Club de Lutte de Chambéry ; - 1500 € au Comité Départemental Handisport Savoie ; - 300 € au Cyclo Touristes Bisserains ; - 300 € au Cyclo Touristes Chambériens ; - 1500 € à Les Jeunes Chamois ; Dit que les crédits nécessaires seront prélevés sur la ligne 6574-4011 du budget 2018.	2h13
10	DENOMINATION DU STADE CHARRIERE NEUVE	Bernard Léger	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Décide de renommer le stade Charrière Neuve : « Stade Guy HUSSON ».	2h14
11	BILAN DES ACTIONS CORRECTRICES EN REPONSE AUX RECOMMANDATIONS DU RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES	Benoit Perrotton	LE CONSEIL MUNICIPAL : Prend acte des actions correctrices engagées et/ou réalisées par la commune pour répondre au rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes d'Auvergne Rhône-Alpes reçu le 30 octobre 2017 et relatif à la gestion de la commune au cours des exercices 2009 à 2015.	2h15	

12	BUDGET ANNEXE DU STATIONNEMENT PAYANT SUR VOIRIE - DECISION MODIFICATIVE N° 1 - EXERCICE 2018	Benoit Perrotton	Mis aux voix, Mmes Bernadette Laclais, Françoise Marchand, Claudine Mourier, Claudette Levrot-Virot, Angela Caprioglio-Hisler, MM. Jean-Pierre Ruffier, Henri Dupassieux, Jean-Benoit Cerino, Alain Caraco, votant CONTRE (9), le rapport est adopté à la majorité absolue	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve la Décision Modificative n° 1 du budget annexe du stationnement payant sur voirie de l'exercice 2018.	2h33
13	BUDGET PRINCIPAL - DECISION MODIFICATIVE N° 2 - EXERCICE 2018	Benoit Perrotton	Mis aux voix, Mmes Bernadette Laclais, Françoise Marchand, Claudine Mourier, Claudette Levrot-Virot, Angela Caprioglio-Hisler, MM. Jean-Pierre Ruffier, Henri Dupassieux, Jean-Benoit Cerino, Alain Caraco, votant CONTRE (9), le rapport est adopté à la majorité absolue	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve la Décision Modificative n° 2 du budget principal de l'exercice 2018.	2h56
14	SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES AUX ASSOCIATIONS	Benoit Perrotton	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Autorise le versement des subventions suivantes : Association Le Rire d'Ariane 500 euros Association Larith 1 300 euros Association Jazz Club de Savoie 1 500 euros Association le BAM 1 000 euros Association Bel-Air claviers festival 750 euros Association Am stram gram 8 677 euros Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2018 et à la décision modificative n° 2.	3h01

15	AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES EN VUE DE L'ACQUISITION DE VEHICULES UTILITAIRES HYDROGENE A	Aloïs Chassot	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	<p>LE CONSEIL MUNICIPAL :</p> <p>Approuve la création d'un groupement de commandes entre Grand Chambéry (coordonnateur du groupement), la Ville de Chambéry, la Ville de La Motte-Servolex, le Département de la Savoie, le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS73) et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Savoie (CMA73) en vue de procéder à l'achat de véhicules utilitaires à hydrogène ;</p> <p>Approuve la convention constitutive de groupement de commandes jointe à la présente ;</p> <p>Autorise le Maire ou son représentant dûment habilité à signer ladite convention constitutive de groupement de commandes ;</p> <p>Autorise le représentant du coordonnateur à signer l'accord-cadre mono-attribué avec émission de bons de commande issu du groupement de commandes pour le compte de la Ville.</p> <p>S'engage à inscrire les budgets correspondants en dépenses et recettes.</p>	3h03
16	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION AUPRES DE LA VILLE DE CHAMBERY D'UN CONSERVATEUR D'ETAT DES BIBLIOTHEQUES A	Sylvie Koska	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	<p>LE CONSEIL MUNICIPAL :</p> <p>Approuve le renouvellement de la mise à disposition auprès de la Ville de Chambéry d'un conservateur d'Etat pour une durée de trois ans à compter du 1er janvier 2019 ;</p> <p>Autorise le Maire, ou son représentant, à signer la convention et tout acte afférant à cette mise à disposition.</p>	3h19
17	INDEMNITE DE DEPART VOLONTAIRE	Sylvie Koska	Mis aux voix, MM. Henri Dupassieux, Alain Caraco, s'étant abstenus (2), le rapport est adopté à l'unanimité	<p>LE CONSEIL MUNICIPAL :</p> <p>Approuve le renouvellement du dispositif de l'indemnité de départ volontaire sans limitation de durée et dans les conditions exposées ;</p> <p>Dit que les crédits correspondants seront inscrits au chapitre 012 du budget.</p>	3h20
18	INFORMATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL	Pierre Perez	Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance, donne acte au présent rapport		3h21

19	VOEU POUR LA MISE EN PLACE D'UNE INSTANCE DE COORDINATION ENTRE TOUS LES ACTEURS IMPLIQUES DANS LE LOGEMENT D'URGENCE	Henri Dupassieux	Mis aux voix, Mmes Bernadette Laclais, Françoise Marchand, Claudine Mourier, Claudette Levrot-Virot, Angela Caprioglio-Hisler, MM. Jean-Pierre Ruffier, Henri Dupassieux, Jean-Benoit Cerino, Alain Caraco, votant POUR (9) et 35 voix contre, le rapport est rejeté	LE CONSEIL MUNICIPAL : propose au Préfet de la Savoie de mettre en œuvre une instance de coordination entre tous les acteurs impliqués dans le logement d'urgence, dont des acteurs de la société civile, afin d'améliorer l'ensemble des dispositifs d'accueil des personnes en situation d'urgence de logement quelles que soient leurs situations. Vœu proposé par les élu.e.s de la liste « Chambéry au cœur » : Bernadette LACLAIS, Jean-Pierre RUFFIER, Françoise MARCHAND, Henri DUPASSIEUX, Jean-Benoît CERINO, Claudette LEVROT-VIROT, Angela CAPRIOGLIO, Alain CARACO, Claudine MOURIER ; et de la liste « Chambéry Cap à gauche » : Guy FAJEAU.	3h22
20	QUESTION AU MAIRE - POINT DE SITUATION SUR LE FUTUR PARKING RAVET	Jean-Benoit Cerino	Réponse écrite à la question au maire – Pas de vote		3h28
/	PROJET DE CENTRE COMMERCIAL LECLERC – DELIBERATION RECTIFICATIVE A LA DELIBERATION DU 6 JUIN 2018	Josiane Beaud	Rapport retiré de l'ordre du jour		/

\* N.B. Les vidéos de retransmission intégrale des conseils municipaux, disponibles sur le site internet de la ville, sont chapitrées par délibération.

Affiché à l'Hôtel de Ville le 28 novembre 2018

Michel Dantin  
Maire

